

Le 22 février 2017

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5513

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre datée du 2 février 2017, reçue à nos bureaux par courrier électronique le même jour, dans laquelle vous nous demandez :

« ...le mandat décrit aux firmes approchées par Hydro-Québec pour l'examen de l'organisation de la Recherche et Développement à l'Institut de recherche qui est censé débiter autour de la mi-février 2017 »

En réponse à votre demande, nous vous informons que le mandat décrit aux firmes invitées lors de l'appel de propositions visé par votre demande est le suivant :

« Réaliser une étude recommandant un positionnement stratégique de l'IREQ et de son implantation en entreprise, basée sur les meilleures pratiques et modèles performants d'innovation et de recherche et développement principalement en Amérique du Nord »

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.